Cohésion économique et sociale et société de l'information

1997/2021(COS) - 15/01/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Angela del Carmen SIERRA GONZALEZ (GUE/NGL, E), le Parlement européen estime que les applications concernant les régions les moins développées devraient tendre à l'élaboration de systèmes intégrés répondant à des besoins humains fondamentaux, surtout dans les régions rurales, insulaires et périphériques, et être centrées sur un accès universel et des contenus locaux, une égale attention étant accordée au développement des infrastructures matérielles et à celui des ressources humaines. En ce qui concerne l'accès à Internet notamment, le Parlement souhaite la création de lieux de travail accessibles à tous à des endroits d'intérêt collectif (bibliothèques, écoles, chambres de commerce, centres de loisirs etc), ce qui implique à court terme l'inclusion de l'ISDN comme composante du service universel. Afin de protéger les intérêts des régions les moins favorisées, le Parlement demande que des financements nationaux et régionaux garantissent la pleine participation de toutes les régions de l'Union à la société de l'information et il invite la Commission à mettre à disposition des moyens budgétaires spécifiques pour favoriser la cohésion. Enfin, la Commission est invitée à resserrer la coopération internationale et à aider également les pays dont l'adhésion est proche à se préparer à la société de l'information et à améliorer la communication avec les autres régions afin de promouvoir la société de l'information planétaire.